



**Konkurse - Faillites - Fallimenti**

**VS**

1. Débitrice: **JM Menuiserie Sàrl**, de siège social à, 1963 Vétroz
2. Délai pour contester l'état de collocation:  
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:  
10 jours après la publication
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des Faillites dès le 8 mars 2013 :
  1. L'inventaire
  2. L'état de collocation
  3. La décision de l'administration de la faillite de ne pas contester les revendications de biens.  
Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
    1. Porter plainte contre les opérations d'inventaire  
Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
    2. Intenter action contre l'état de collocation ; sinon, il sera accepté (art. 250 LP).
    3. Se prononcer sur la proposition de l'administration de la masse en faillite de ne pas contester la revendication des biens.  
Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'art. 260 LP concernant les revendications des biens au cas où l'ensemble des créanciers accepterait la proposition de l'administration de la faillite.  
Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des Faillites de Conthey.

Office des faillites du district de Conthey  
R. Vergère, préposé  
1963 Vétroz

00873095

